



LE « LABEL JEUNES » FFF

Voté en décembre 2014 par l'Assemblée Fédérale, le « Label Jeunes » FFF est entré en vigueur en 2015-2016, en lieu et place du « Label Ecole de Football ». Il se présente désormais comme un outil précieux de structuration, de développement et de valorisation pour les clubs. La présente fiche vise à en exposer ses principales caractéristiques.



QU'EST-CE QUE LE « LABEL JEUNES » FFF ?

Le « Label Jeunes » FFF s'inscrit dans le cadre de la politique d'accompagnement des clubs par la fédération, ses ligues régionales et ses districts. Il représente une véritable distinction nationale, qui vise à récompenser les clubs les plus méritants en matière de structuration et de développement de la pratique des jeunes. Valable pour une durée de trois ans à compter de sa date d'obtention (jusqu'à la fin de saison de la troisième année), il a pour objectif de renforcer le projet club, qui doit se traduire par la mise en place d'une politique sportive autour de la pratique des jeunes, en cohérence avec la politique fédérale. La FFF est seule habilitée à décerner ce label, et ce à trois niveaux (par ordre croissant) :

• Label Jeunes « Espoir »

• Label Jeunes « Excellence »

• Label Jeunes « Elite »



QUELS SONT LES 4 AXES MAJEURS DU « LABEL JEUNES » FFF ?

Le projet associatif : vise à structurer le club de façon à obtenir une organisation claire, cohérente, performante et sécurisante, dans le souci d'optimiser l'attractivité du club et de développer ainsi le mieux vivre ensemble.

Le projet sportif : vise à définir les formes et les niveaux de pratique du club en adéquation avec les besoins des pratiquants et déterminer les normes d'encadrement ainsi que les climats et les contenus d'entraînement.

Le projet éducatif : vise à renforcer le projet sportif à travers une bonne connaissance et un partage de règles de vie et du jeu au sein et en dehors du club.

Le projet d'encadrement et de formation : vise à évaluer les besoins en termes d'encadrement et renforcer ainsi le niveau de compétences des encadrants du club.



QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

Tous les clubs amateurs et groupements de clubs amateurs peuvent prétendre à la délivrance du « Label Jeunes » FFF. Un club ou un groupement de clubs est labellisé lorsqu'il est capable, à lui seul, de respecter les critères du Label, sans avoir recours à une entente ou toute autre forme de regroupement. Les ententes de clubs ne peuvent donc en aucun cas postuler à ce label.



QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

Chaque club candidat formalise un dossier de candidature via le logiciel fédéral Footclubs. Ce dossier, qui peut être déposé à partir d'un autodiagnostic, est ensuite évalué sur la base du respect des exigences minimales définies par des critères dits « incontournables ». Une fois ces critères remplis, le respect de critères « cumulables » permet d'obtenir des points et de déterminer ainsi le niveau de distinction. Ces critères traduisent la capacité des clubs à mettre en place et à suivre un véritable « projet club » par la réalisation d'actions de développement et l'atteinte d'objectifs quantitatifs.

En Bref :

Le « Label Jeunes » FFF constitue une étape importante dans le projet de structuration d'un club. Pour lui permettre de valoriser cette distinction, la Fédération lui met alors à sa disposition un diplôme, une plaques, des dotations matérielles ainsi qu'un kit de communication utilisables tout au long de la période de validité du label.

Les textes de référence et liens utiles :

- <http://www.F.F.F.fr/le-foot-amateur/lfa-actions/actions-les-labels>

- http://www.fff.fr/common/bib_res/ressources/440000/9000/150731154824_reglement_du_label_jeunes.pdf